

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-525

présenté par
Mme Youssouffa, M. Castellani, Mme Sanquer, M. Metzdorf, M. Ledoux, M. Colombani,
M. Serva, M. Daubié et M. Mazaury

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Outre-mer »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	5 000 000
Conditions de vie outre-mer	5 000 000	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Mayotte est le département le plus jeune de France. Cependant, ce dynamisme démographique s'accompagne de défis sociaux immenses dont il convient de prendre la mesure. Dans ce contexte, le tissu associatif local joue un rôle vital pour l'encadrement de la jeunesse, la prévention de la délinquance, la cohésion sociale et l'insertion professionnelle.

Cet amendement propose une hausse de 5 millions d'euros du montant affecté à l'action 04 "Sanitaire, social, culture, jeunesse et sports" du Programme 123, ce, afin de renforcer les moyens de ces associations d'encadrement de la jeunesse, dont le rôle est fondamental dans nos territoires ultramarins.

Il est, à cette fin, opéré un prélèvement de 5 millions d'euros sur le Programme 138 "Emploi outre-mer". Ce transfert de crédits en défaveur du programme 138 n'est pas le reflet d'une moindre importance accordée au dit programme mais répond aux règles de rédaction des amendements en ne créant pas de charges supplémentaires. L'auteur du présent amendement émet dès lors le souhait d'une levée de gage par le Gouvernement.